



Livret de synthèse

A photograph of a man in traditional Senegalese attire, including a blue turban and a purple tunic, standing next to a large white bull with prominent curved horns. The scene is set in a dry, open field under a clear blue sky. Other cows are visible in the background.

Guide mise en oeuvre et d'animation des unités pastorales au Sénégal

**Outil pour l'harmonisation des
démarches en matière de création et
mise en oeuvre des Unités Pastorales**

Juillet 2020

Sommaire

PAGE 4

OBJECTIF

PAGE 5

FICHE TECHNIQUE 1 : COMPRENDRE LE CONCEPT D'UNITE PASTORALE

Historique des up - p.5

Definition de l'up et ses differentes dimensions -p.5

Modalites d'organisation et de formalisation juridique de l'up - p.6

PAGE 7

FICHE TECHNIQUE 2 : CARACTERISATION DES UNITES PASTORALES

Objectifs et enjeux de la caracterisation - p.7

Elements de caracterisation des up - p.8

Demarche methodologique de la caracterisation - p.9

Conditions de reussite de la caracterisation - p.9

PAGE 10

FICHE TECHNIQUE 3 : DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION

Demarche institutionnelle - p.10

Demarche operationnelle - p.10

PAGE 13

FICHE TECHNIQUE 4 : CONTENU DU PLAN DE GESTION D'UNE UNITE PASTORALE

Dispositions du plan de gestion - p.13

Principes generaux du plan de gestion - p.13

Mise en place des organes de gestion de l'up - p.14

Reglement interieur - p.15

Code local - p.15

PAGE 16

FICHE TECHNIQUE 5 : ANIMATION ET SUIVI-EVALUA- TION DE LA MISE EN ŒUVRE

Profil de competence de l'animateur - p.16

Demarche d'animation - p.16

Outils d'animation - p.16

Suivi – evaluation de la mise en œuvre des up - p.17

Avant-propos

La zone écologique du Ferlo, ou zone Sylvopastorale, est une vaste aire de plateaux située au nord du pays, dans le domaine sahélien. Cette zone d'élevage par excellence qui occupe près du tiers du territoire national concentre les 2/3 des ruminants du Sénégal. Les ressources en eau y sont limitées avec une nappe phréatique profonde et une saison des pluies brève. Le système agropastoral qui s'y est développé, a pu survivre au fil du temps dans un environnement difficile grâce aux savoir-faire traditionnels des sociétés pastorales et à une partielle modernisation grâce à la mise en place de points d'eau. Toutefois, les systèmes pastoraux se heurtent à de nombreuses contraintes telles que la réduction des zones de parcours en lien avec les changements climatiques et l'extension des zones agricoles, la contraction des couloirs de passage, le coût élevé des intrants zootecniques, le vol du bétail, la faiblesse des financements publics alloués au pastoralisme, les menaces sur les biodiversités, etc.

La préservation du foncier, des ressources et de l'écosystème de zone sylvopastorale est un enjeu majeur pour les populations pastorales qui y vivent. Les unités pastorales visent à répondre à cet enjeu en mettant en place des espaces de concertation à partir d'intérêts communs (espace vital, parcours pastoral, point d'eau...) pour définir une gestion équitable et durable des ressources. Elles permettent de définir de façon participative et inclusive les règles et les modalités de gestion

des ressources et de l'espace par la responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources locales.

AVSF accompagne depuis 2008 les agroéleveurs de la zone sylvopastorale du Sénégal notamment par la mise en place et l'accompagnement d'Unités Pastorales (UP). AVSF a ainsi contribué à définir et appuyer l'animation de plus d'une trentaine d'UP. Ces dernières années, de nombreuses UP se sont ainsi constituées, appuyées par l'État du Sénégal et ses partenaires. On dénombre aujourd'hui environ 120 UP dans le Ferlo et ses alentours.

Afin de répondre à la multiplicité des approches de mise en œuvre des UP, le Ministère de l'Élevage et des Production Animales a coordonné en 2017 l'élaboration du Guide méthodologique de mise en œuvre et d'animation des unités pastorales du Sénégal accompagné pour cela par AVSF, le PAFA-E, le PADAER I, le PRAPS, le PASA/Lou-Ma-Kaf et le CSE.

Le présent document est une synthèse actualisée de ce guide méthodologique. Il est structuré en cinq fiches techniques de synthèse thématique.

Ce document accompagne la publication du Manuel de renforcement des capacités des Unités pastorales du Sénégal qui présente un cadre opérationnel, des contenus thématiques pour chaque module et une méthode afin de former les membres des UP et leurs OP partenaires.



Attente de l'ouverture des périmètres de la Grande Muraille vert - UP de Lougere Thioly – Mai 2020

Objectif

Le présent livret a pour but d'aider les acteurs intervenant dans la zone sylvopastorale dans la mise en œuvre et l'animation des Unités Pastorales au Sénégal à partir d'une capitalisation structurée des expériences d'AVSF et ses partenaires dans le Ferlo sénégalais. Il a en particulier pour objectifs de :

- Présenter une vision harmonisée claire et partagée de la notion d'Unité Pastorale et des concepts qui lui sont attachés ;
- Mettre à disposition des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des UP des outils stratégiques de pilotage, de communication et d'animation des UP ;
- Rappeler lors des processus de mise en œuvre des Unités Pastorales quelques éléments de références techniques et économiques ;
- Donner aux projets et programmes ainsi qu'aux autres acteurs un document d'harmonisation des interventions qui rappelle et informe les parties prenantes de leurs rôles, responsabilités et droits.



Fiche technique 1 : comprendre le concept d'unité pastorale



HISTORIQUE DES UP

Le concept d'Unité Pastorale a été développé vers les années 1980 pour la première fois au Sénégal par le PDES (Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental) qui a mis en place la première génération d'UP. On se trouvait dans un contexte de lutte contre la désertification avec une forte implication des populations pastorales dont l'activité était considérée comme facteur de dégradation des ressources naturelles. Depuis, plusieurs programmes ont contribué à la création d'UP dans le Ferlo.

DEFINITION DE L'UP ET SES DIFFÉRENTES DIMENSIONS

Plusieurs définitions ont été produites par différents projets et programmes. Toutes ces définitions convergent vers les notions d'espace, d'organisation des communautés en groupement de gestion, d'exploitation des ressources communes et de volonté de vivre harmonieusement et de gérer ensemble les ressources communes

DEFINITION : L'UP est un espace géographique centré généralement sur le forage où vivent des populations appartenant au même terroir, solidaires, ayant les mêmes intérêts socio-économiques, exploitant les mêmes ressources, utilisant les mêmes points d'eau (mares, forage, etc.) et ayant la volonté de cohabiter en permettant à chacun de développer ses activités de manière efficiente, mais sans gêner celles des autres. **Elle est également un instrument de pilotage et d'animation** mis à la disposition

des communautés (du territoire) pour une gestion consensuelle participative, inclusive, équitable et durable des ressources.

Ainsi, l'Unité Pastorale couvre une notion plus large et variée que celle du simple « espace physique ». Elle intègre plusieurs facteurs comprenant les politiques, les problématiques environnementales, les dimensions économiques, sociales et culturelles. Elle repose sur quatre dimensions :

- **La dimension sociétale** comprend les populations, les institutions, les cadres de décision, les services. Les populations s'organisent et mettent en place un cadre de concertation, de décision et de mise en œuvre pour l'exploitation des mêmes ressources ;
- **La dimension écologique** intègre l'eau, les pâturages et le sol. L'espace pastoral est délimité et organisé en sous espaces homogènes dont les ressources constituent les moyens d'existence des communautés. L'accès et l'exploitation de ces ressources déterminent les modalités de la gestion ;
- **La dimension économique** comprend le bétail, la santé animale et les marchés ;
- **La dimension appui à la structuration et la mise en réseau** qui prend en compte la santé organisationnelle et financière des UP, ses capacités à se fédérer pour assurer le portage de leur plaidoyer.

MODALITES D'ORGANISATION ET DE FORMALISATION JURIDIQUE DE L'UP

- Les populations de l'UP sont organisées en une structure associative représentée par un comité directeur qui désigne un bureau et des commissions techniques. Le comité directeur, instance de gestion de l'UP, regroupe des représentants de tous les villages de l'UP et de toutes les catégories socio-professionnelles (entre 25 et 35 personnes en général). Un règlement intérieur est élaboré et validé par l'assemblée générale pour définir les règles de fonctionnement et les relations des membres. L'UP élabore et met en œuvre un plan de gestion
- En l'état actuel de la décentralisation au Sénégal, l'UP est une entité créée juridiquement par la Commune où elle est située. L'UP travaille ainsi sur la base de concessions accordées par la Collectivité Territoriale (la Commune). La Commune en fait ainsi la délibération en conseil municipal. La légalité de l'UP est ensuite achevée par une approbation de l'Autorité Administrative (le préfet ou le sous-préfet).

ELEMENTS CARACTERISTIQUES ET PERTINENCE DES UNITES PASTORALES

La prise en compte des dimensions culturelles, sociales, historiques et de genre dans la constitution des instances de gestion de l'UP favorise la cohésion et la participation.

L'organisation de la communauté pastorale au sein de l'UP et la délégation de pouvoir accordée par la collectivité territoriale assure une responsabilisation de la communauté pastorale.

Le cadre législatif du Sénégal permet aux instances de gestion de l'UP de disposer d'un statut légal et d'une concession octroyée par la collectivité territoriale pour la gestion des ressources pastorales.

La réalisation d'un diagnostic du territoire et des acteurs (caractérisation de l'UP) et d'un plan de gestion permet une gestion durable, équitable et transparente des ressources naturelles.

Cette gestion durable permet une meilleure disponibilité, une augmentation des ressources naturelles et une augmentation de la productivité du cheptel.

L'existence d'un plan de gestion partagé, la responsabilisation des communautés dans la mise en œuvre de ce plan permet un renforcement de la cohésion sociale et une diminution des conflits sur l'usage des ressources pastorales.

La sécurisation juridique de l'unité pastorale permet une sécurisation du foncier pastoral et une reconnaissance des droits des agropasteurs quant à l'usage de ces ressources.



Fiche technique 2 : caractérisation des unités pastorales



OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA CARACTÉRISATION

La caractérisation est une étape importante du processus. Elle consiste à :

- Faire des enquêtes et des collectes de données sur la zone, tout en indiquant les évolutions et les tendances ;
- Analyser les informations écologiques, économiques et sociales ;
- Faire une représentation cartographique (cartographie participative) des ressources du terroir, des infrastructures et des équipements ; une représentation graphique pour les fonctionnalités, les tendances évolutives ; les tableaux pour les synthèses, etc.

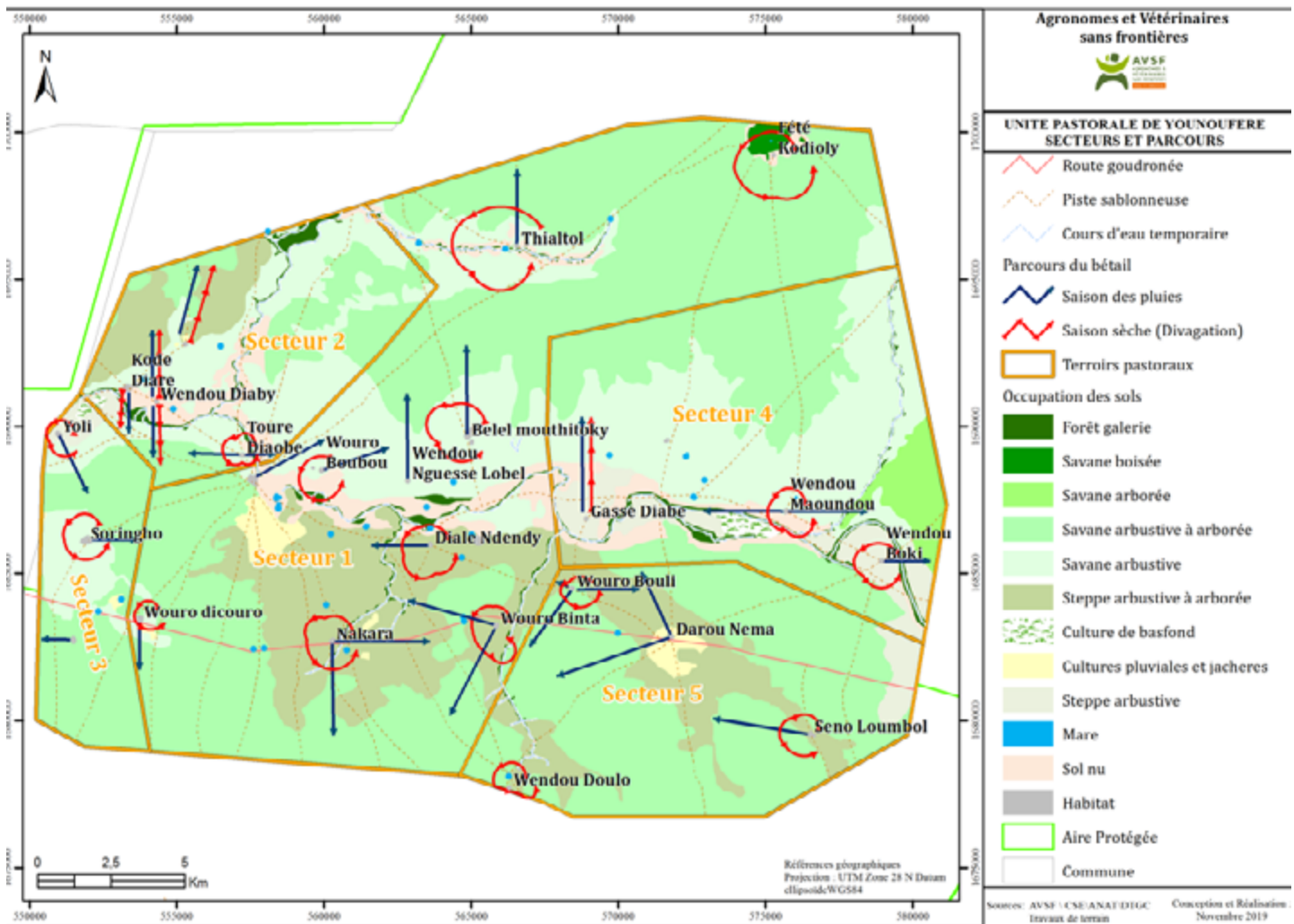
La caractérisation présente une photographie dynamique (évolutive) des ressources physiques, sociales, humaines, naturelles ainsi que la dynamique organisationnelle et institutionnelle du terroir agropastoral ;

Elle fournit des informations sur les problèmes, les contraintes

et les potentialités du terroir (état des lieux) et fait une évaluation des principaux risques. Pour cela il faut :

- Etablir la carte de la zone (cartographie des ressources, cartographie des infrastructures et équipements, occupation de l'espace) ;
- Définir la superficie de l'UP, sa population, l'effectif des animaux et les critères d'accès ainsi que les indices de production des ressources ;
- Identifier les principales contraintes et besoins prioritaires de la zone ;
- Répertorier les initiatives et les propositions endogènes.

Elle est généralement menée par une structure d'appui spécialisée en rapport avec les populations, les Collectivités Territoriales, et les animateurs (projets, OP). Les services techniques déconcentrés de l'Etat, dont le rôle est d'assurer un appui conseil et un suivi de la mise en œuvre des Unités Pastorales du fait de leur mission régalienne, seront également impliqués.



Exemple de carte d'occupation des sols [Unité Pastorale de Younouféré].

ELEMENTS DE CARACTERISATION DES UP

Thèmes	Questions clefs
Les ressources naturelles	Ressources en eau ; ressources végétales ; cheptel ; faune ; expériences en gestion des ressources naturelles.
Systèmes de production et aspects socio démographiques	Elevage, agriculture, foresterie, activités extra-agro-sylvopastorales des ménages pastoraux [artisanat, commerce, transport, marchés hebdomadaires, ...]
Infrastructures et Equipements	Types ; répartition ; accès [distance et disponibilité eau, intensité de fréquentation etc.] ; équipements marchands.
Environnement institutionnel, dynamique organisationnelle	Types et rôles des organisations communautaires de base, domaines d'intervention ...
Les partenaires au Développement	Domaines d'activités et types d'intervention [Projets et Programmes étatiques, ONG nationaux & internationaux ...]
Les perceptions des atouts et contraintes	Moyens d'existence, développement local, besoins en informations, formations, etc.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA CARACTERISATION

Principes

- Délimitation de l'UP ;
- Réalisation des cartes de base et de la carte d'occupation des sols de l'UP;
- Identification des ressources du terroir pastoral ;
- Inventaire de toutes les infrastructures pastorales disponibles ;
- Analyse des modes de gestion agrosylvopastorales ;
- Analyse des formes d'organisation et de partenariat ;
- Expérience en matière d'encadrement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles

Etapas de la démarche

Etapes	Activités	Acteurs
1. Définir une démarche	Elaboration note méthodologique	Structure contractuelle
2. Mettre en place les outils de recherche	Questionnaire et/ou guide d'entretien	Structure contractuelle
3. Organiser les enquêtes	Mise en place des équipes sur le terrain et suivi	Enquêteurs et animateurs, communautés, Collectivités Territoriales
4. Exploiter les données	Analyse par secteur d'activité	Structure contractante
5. Faire une situation de référence (Délimiter le site, Recenser les villages polarisés...)	Cartographie des ressources du terroir	Structure contractante, Services techniques, Populations et animateurs...
6. Sensibiliser les acteurs du terroir pastoral sur l'opportunité d'implanter une UP	Réunion et cadres de concertation	Communautés, services techniques, Collectivités Territoriales ...
7. Elaborer le rapport provisoire de caractérisation	Présentation du rapport	Structure contractante
8. Restitution du rapport provisoire	Restitution générale et validation	Communauté et autres partenaires

CONDITIONS DE REUSSITE DE LA CARACTERISATION

- Une démarche participative et inclusive ;
- Des données quantitatives et qualitatives disponibles ;
- Une cartographie de base et de l'occupation des sols de l'UP ;
- Le respect des normes minimales de gestion des ressources naturelles ;
- La conformité avec les lois et autres textes réglementaires.

Fiche technique 3 : démarche de mise en place d'un plan de gestion



L'objectif général du plan de gestion est de donner le cadre légal et opérationnel pour une gestion durable et concertée de l'espace, des ressources pastorales et des infrastructures communautaires.

DEMARCHE INSTITUTIONNELLE

Elle s'appuie sur :

La Concession, qui donne un statut légal et un mandat à la structure associative (Unité Pastorale) chargée de conduire le plan de gestion ;

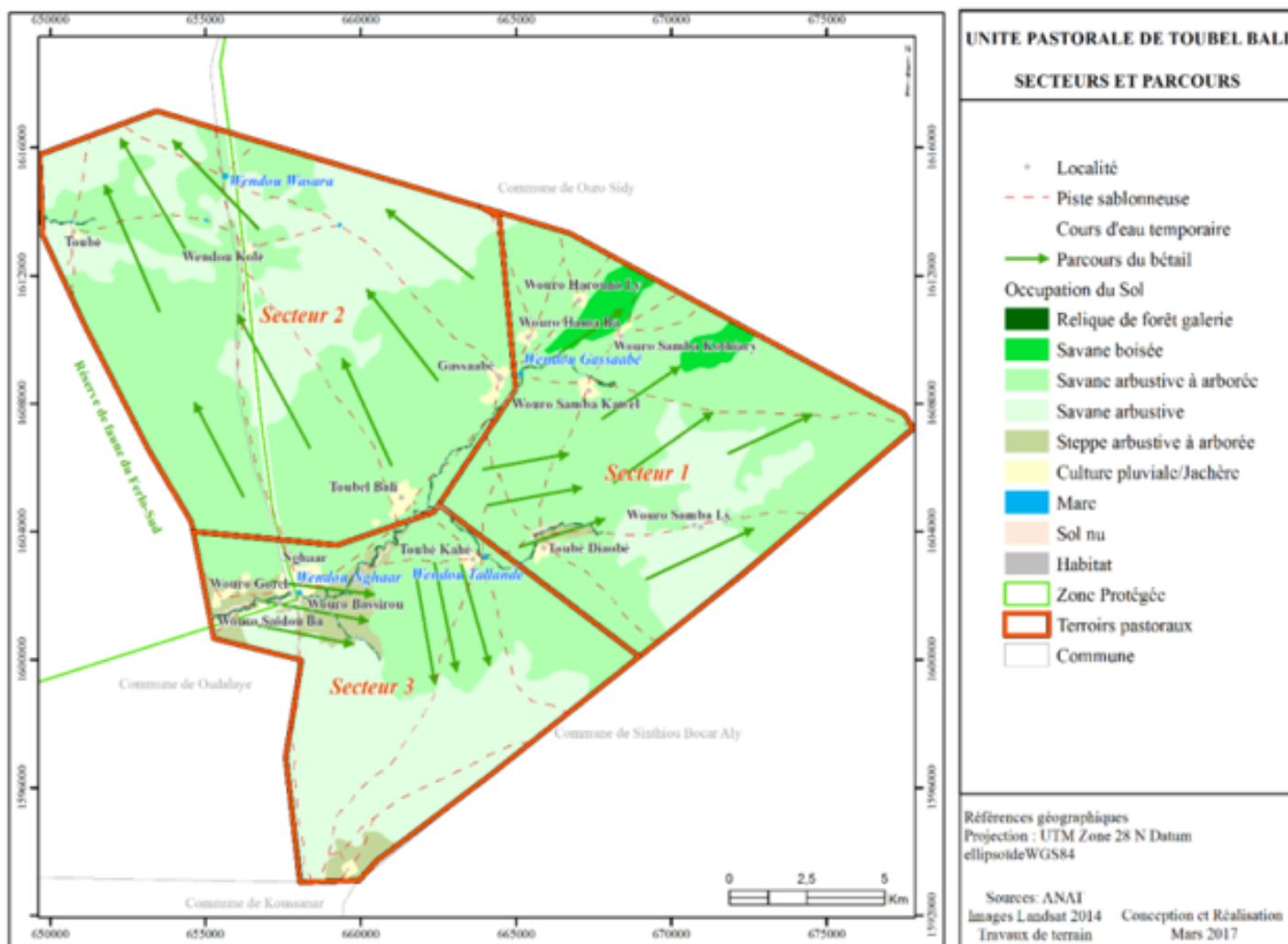
Le Mandat : délibération du conseil municipal pour donner la concession à la structure associative chargée de conduire le plan de gestion et de rendre compte des résultats à la Collectivité Territoriale ;

La Délégation : la délégation est une disposition de la loi pour une gestion de proximité des compétences attribuées aux collectivités territoriales. La gestion des ressources naturelles fait partie de ces compétences. Cette délégation a nécessairement un horizon temporel et peut être remise en cause en cas de besoin.

DEMARCHE OPERATIONNELLE

Elaboration du plan de gestion

- **Etape 1** : Zonage : convenir du zonage de base en fonction des ressources et des activités et organiser le terroir par affinité et par capacité [adéquation avec les ressources] ;
- **Etape 2** : Revue des textes législatifs et réglementaires : passer en revue les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles pour garantir la conformité et l'applicabilité des plans de gestion (par exemple en cas de zone classée) ;
- **Etape 3** : Restituer et faire valider l'occupation de l'espace et les affectations fonctionnelles par les représentants des populations, afin d'en déceler ensemble les éléments positifs, les contraintes et risques de conflits ;
- **Etape 4** : Faire de nouvelles propositions ascendantes et consensuelles de gestion de l'espace en fonction de la situation antérieure (avec validation et mise en cohérence aux diverses échelles : village, secteur, UP) ;
- **Etape 5** : séance de discussions et de mise à niveau avec les parties prenantes [autorités locales, administratives, élus locaux, associations et organisations d'agro pasteurs, services techniques] qui ont mandat de gérer les ressources en question comme les forages, forêts, bétail, aires protégées, etc. ;
- **Etape 6** : Organisation d'ateliers de planification participative de gestion des terroirs et des ressources : les populations définissent les règles de gestion de leur terroir en respect à la réglementation en vigueur en matière de gestion des ressources naturelles.



Unité Pastorale de Toubel Bali secteurs et parcours

Validation du plan de gestion

Pour être légal et légitime, le plan de gestion élaboré de manière consensuelle et mis en cohérence aux différentes échelles de l'UP devra être validé par la Collectivité Territoriale et approuvé par l'Autorité Administrative. Pour ce faire :

- Le président de l'UP présente le plan de gestion au conseil municipal par courrier. Le conseil examine et sollicite les avis des services techniques compétents ;
- La Collectivité Territoriale fixe une date de réunion pour examiner la proposition ;
- Le conseil délibère pour la validation du plan de gestion à partir des avis techniques émis par les services compétents ;
- Le document validé est envoyé au Représentant de l'Etat (préfet ou sous-préfet) pour approbation. Le dossier comprend le plan de gestion validé, l'acte de délibération et la liste d'émargement des conseillers.

Le Représentant de l'Etat procède à l'approbation en vérifiant que la démarche a été respectée, que le comité détient un mandat, que la restitution été faite avec un quorum, et que la validation a été faite par le conseil municipal dans les conditions fixées par la loi. L'approbation est matérialisée par un

cachet et la signature du Représentant de l'Etat avec la mention « Vue et approuvée ».

Le plan de gestion aura une durée fixée à l'issue de laquelle, il devra faire l'objet d'évaluation participative et ascendante selon le même processus que son élaboration afin de voir les points forts, mais aussi les contraintes et les insuffisances pour faire de nouvelles propositions qui feront l'objet des mêmes règles de validation et d'approbation.

Nota Bene : dans le cas d'UP se trouvant dans une commune doté de plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) approuvé, il n'y aura pas de nouvelle délibération, mais dès sa validation par le conseil municipal, le maire publie un arrêté approuvé par l'Autorité Administrative.

■ Mise en œuvre du plan de gestion

Pour mettre en œuvre le plan de gestion, l'UP s'appuie sur le plan d'action qui spécifie les actions d'investissement, les actions de renforcement des capacités ainsi que les actions qui relèvent de la gestion de l'espace, sur différentes étapes :

Etape 1 : Animation périodique du comité de gestion et des organes décentralisés

- Renforcement des capacités des organes de gestion sur les rôles et responsabilités; Informations techniques, réglementaires et administratives ;
- Mise en place de documents de travail ;
- Inventaire et mise en place de panneaux indicatifs de l'affectation de l'espace ;
- Contrôle du respect des règles du plan de gestion et gestion des conflits liés aux empiètements.

Etape 2 : Mise en place des instances de gestion au niveau des secteurs (le secteur étant une subdivision cohérente de l'espace de l'Unité Pastorale)

- Renforcement des capacités des instances ;
- Informations, mise en place des documents et supports.

Etape 3 : Diffusion de l'information, y compris auprès des transhumants

- Organisation et animation des rencontres;
- Appui/ conseil aux comités de gestion, renforcement de capacités des acteurs ;
- Accueil/information, canalisation des acteurs non-résidents (transhumants).

Etape 4 : Suivi exécution des plans de gestion

- Etablissement de protocoles de partenariat avec les partenaires au développement qui interviennent dans leur terroir;
- Exécution et suivi des tâches assignées à chaque commission technique et aux différents délégués.



Fiche technique 4 : contenu du plan de gestion d'une unite pastorale



DISPOSITIONS DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion devra contribuer à la gestion durable de l'espace, des ressources et des infrastructures pastorales. Il présente les règles devant être suivies par tous les usagers pour l'exploitation durable et l'accès équitable aux ressources agrosylvopastorales et les dispositions, les modalités de fonctionnement et d'accès des infrastructures de l'Unité Pastorale. Ces règles sont établies d'un commun accord par les différents acteurs autour d'objectifs préétablis.

Sa finalité est d'établir un équilibre entre les effectifs du cheptel, les pâturages et les ressources en eau mais également de prévenir ou de réduire l'impact des facteurs de déséquilibre comme les feux de brousse, les pannes de forages, les conflits entre usagers, ...

PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DE GESTION

- **Gestion des parcours** : afin d'optimiser l'exploitation des ressources pastorales (eaux et fourrages), il est établi un calendrier de fréquentation des parcours, en relation avec leur disponibilité saisonnière.
- **Restauration de pâturages** : en fonction de leur

état de dégradation, des mesures de restauration seront appliquées à travers la mise en défens (pour leur régénération naturelle ou leur enrichissement).

- **Gestion des mares : des règles de protection définies en conformité avec les textes réglementaires notamment.** Cela prévoit un rayon de protection de 500 m autour des points d'eau et notamment les mares, des couloirs de passages de 100 m pour éviter la divagation des animaux en cas de traversée des zones de culture, l'interdiction de campements autour des mares en saison sèche comme en saison des pluies, du dépôt ou du versement de produits toxiques dans les mares et leurs abords immédiats, l'interdiction de l'abreuvement du bétail et des baignades dans les mares réservées aux usages domestiques.
- **Accueil des transhumants** : tout transhumant qui arrive au niveau de l'UP, devra être accueilli et installé par la «Commission d'accueil des transhumants» et informé des dispositions contenues dans le plan de gestion qu'il est tenu de respecter et de faire respecter par sa famille ou ses dépendants.
- **Protection/amélioration des parcours** : les communautés de l'ensemble des secteurs s'engagent :
 - dès la fin de l'hivernage, à participer activement à l'ouverture de pare-feux communau-

taires et à l'entretien des pare-feux ouverts ;

- à se mobiliser pour combattre les feux de brousse une fois déclarés ;
- à créer et / ou à entretenir des zones de reboisement servant d'aires de repos pour les animaux autour des points d'abreuvement ;
- de manière plus globale, à veiller à la défense et restauration des écosystèmes.

■ **Gestion des ouvrages hydrauliques** : Tous les ouvrages hydrauliques, notamment les forages et antennes seront gérés par une ASUFOR/COPIFOR consensuel dont le règlement intérieur est partie intégrante du présent plan de gestion.

■ **L'Administration de l'UP est assurée par les organes suivants** : (1) le comité directeur, (2) le Bureau de l'UP (appelé encore comité de gestion) (3) les commissaires aux comptes et (4) les Commissions spécialisées en fonction des besoins exprimés par l'UP (accueil transhumants, environnement, alimentation du bétail, santé animale, point focal forage,...)

■ **Les dispositions spécifiques à l'UP** concernent les modalités d'utilisation de l'espace au niveau des secteurs avec la délimitation des zones selon les vocations : zones de culture, zones de parcours, zones de mise en défens ou de parcelles de reboisement et les modalités d'exploitation des zones de parcours.

Tout conflit ou manquement lié à l'application des dispositions du plan de gestion, sera soumis au Bureau de l'UP ou à un conseil de sages constitué par les guides religieux, les chefs de villages et les conseillers municipaux résidents.

■ Relations inter -UP

Des UP voisines ou non peuvent se concerter sur l'organisation de la transhumance inter UP ou pour l'accueil de transhumants venant d'autres régions, la lutte contre les feux de brousse, la gestion des parcours, l'utilisation du forage de l'une des UP en cas de panne du forage d'une UP voisine, le lobbying pour la protection des intérêts des éleveurs à travers une faitière regroupant des Unités Pastorales.

■ Activités génératrices de revenus

Grâce à l'accès au crédit par la facilitation et l'intermédiation de projets partenaires et des agents des services techniques locaux, des activités génératrices de revenus pourront être développées au niveau de l'UP selon le besoin et la faisabilité : périmètres maraichers, poulaillers traditionnels améliorés, poulaillers communautaires, etc.

MISE EN PLACE DES ORGANES DE GESTION DE L'UP

La mise en place des organes de gestion de l'UP est une étape cruciale, le processus doit être participatif, et les tech-

nicien ou l'animateur doivent se positionner en tant que facilitateurs. Le processus suit les étapes suivantes :

- Réunion d'information et de sensibilisation sur le processus, définition des critères de choix des délégués ;
- Choix du nombre de délégués par village ou secteur, et pour les associations socio-professionnelles qui doivent participer au CD ;
- Donner suffisamment de temps pour l'organisation des assemblées villageoises transparentes et démocratiques ;
- Vérification et validation de la liste des délégués par le maire ;
- Organisation de l'AG constitutive des organes de l'UP : lecture publique et validation de la liste des délégués par l'assemblée, vérification du quorum, et enfin mise en place des organes de gestion de l'UP

Le suivi de l'application des dispositions prévues dans le plan de gestion est sous la responsabilité du bureau de l'UP appuyé par le Conseil Municipal et l'Autorité Administrative locale. Les structures partenaires (organisations pastorales ou ONG au travers de leurs animateurs, service déconcentrés...) facilitent et appuient techniquement le bureau de l'UP dans ses tâches de gestion.

REGLEMENT INTERIEUR

L'UP régie par les lois et règlements en vigueur en la matière au Sénégal dispose d'un règlement intérieur dont les titres sont les suivants :

- Titre 1 : constitution-dénomination-domiciliation-durée-fonctionnement ;
- Titre 2 : objectifs et missions ;
- Titre 3 : composition et organigramme ;
- Titre 4 : moyens ;
- Titre 5 : dispositions diverses.

CODE LOCAL

Comme le prévoient le code forestier et la loi sur la décentralisation ainsi que ses décrets d'application, l'Etat a la faculté de confier à une Collectivité Territoriale, sur la base d'un protocole d'accord, la gestion d'une partie de son domaine forestier. Ensuite, les Collectivités Territoriales, au même titre que l'Etat, peuvent passer des contrats avec des personnes physiques ou morales sur le domaine forestier dont elles ont la gestion.

Pour une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles et afin d'harmoniser les techniques de gestion, les UP peuvent élaborer, avec l'appui des services forestier, de l'élevage, de l'agriculture et des projets partenaires, un code local pour la gestion des Ressources Naturelles de l'aire de leur compétence. Ce code local, qui vient en complément du code forestier, a pour but de définir des règles locales communes aux villages de l'UP pour la gestion des ressources naturelles.

Il contient les dispositions en rapport avec leurs préoccupations locales, que les populations entendent faire respecter pour assurer le succès de leurs efforts de gestion des

ressources naturelles en général, des ressources pastorales en particulier. C'est en cela qu'il adapte au contexte local les dispositions prévues au code forestier qui sont par définition plus globales.

Le processus d'élaboration du code local passe par les étapes suivantes :

- élaboration d'un projet de code local aux populations réunies en plénière ;
- approbation par le Conseil municipal et le Sous-préfet.



Fiche technique 5 : animation et suivi-évaluation de la mise en œuvre



- Renforcement des capacités et formations ;
- Communication ;
- Plaidoyer ;
- Gestion des conflits.

Choisir les cibles

Chaque séance concerne un groupe spécifique et des intervenants impliqués dans la recherche de solutions. L'animateur doit se poser les questions suivantes :

- Qui est impliqué dans le processus ?
- Quels rôles jouent les acteurs ?

La réalisation d'une tâche d'animation doit d'être préparée pour formater le message, préparer les supports etc.

OUTILS D'ANIMATION

L'animateur prend toutes les dispositions pour que le processus d'animation réussisse :

- Convocation des participants ;
- Préparation les thèmes qu'il souhaite aborder ;
- Etude du budget et maîtrise des conditions matérielles ;
- Veille à ce que la cible prenne toutes les dispositions pour participer à la rencontre ;
- Veille au respect des horaires et à la tenue d'un compte-rendu des décisions ;
- S'assure de la présence des personnes clés.

Il vise les objectifs suivants :

- Accompagner la mise en œuvre des orientations et les décisions du plan de gestion par les différentes commissions ;
- Renforcer les membres de l'UP dans les différents domaines d'intervention de l'UP ;
- Favoriser l'implication des acteurs ;
- Vulgariser des textes de lois et des règlements.

Le renforcement des capacités des membres de l'UP est une condition importante du bon fonctionnement de l'UP et un point essentiel de l'animation de l'UP. Pour cela, AVSF a élaboré un document spécifique « Programme de renforcement des capacités des unités pastorales au Sénégal ».

L'animation des Unités Pastorales est un processus continu qui se développe à travers les interactions entre les animateurs, les organes de l'UP, les Collectivités Territoriales, les projets et programmes et les autres intervenants.

L'animateur qui est souvent mis à la disposition de l'Unité Pastorale par les ONG, les programmes étatiques ou les OP, dispose de compétences en matière de communication pour le développement, de facilitation de rencontres, de négociation, de planification et de rédaction des rapports.

PROFIL DE COMPETENCE DE L'ANIMATEUR

- Connaître les caractéristiques de la zone pastorale et le fonctionnement des systèmes pastoraux.
- Maîtriser, ses domaines d'intervention ainsi que les réalités de l'intervention ;
- Avoir pris connaissance des politiques et orientations stratégiques nationales en matière de pastoralisme ;
- Reconnaître les règles en usage dans les Unités Pastorales ;
- Maîtriser l'environnement institutionnel et réglementaire ;
- Avoir une approche inclusive ;
- Avoir des compétences en animation et communication de développement.

DEMARCHE D'ANIMATION

Déterminer les besoins d'animation

Il s'agit des besoins en :

- Information ;
- Sensibilisation,
- Facilitation et animation des discussions

SUIVI – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES UP

L'UP repose sur un équilibre dont la rupture pourrait remettre en question les acquis. Il importe donc d'avoir des repères pour une surveillance/suivi et l'anticipation sur les orientations ou décisions salvatrices.

Le suivi et l'évaluation constituent une composante à intégrer dès la phase de conception. Il peut être mené par l'animateur, avec l'appui des services étatiques ou des projets et programmes intervenants dans le domaine en synergie avec les Collectivités Territoriales.

Un bon suivi est caractérisé par une collecte régulière des données (l'évolution de la transhumance, le niveau de fréquentation et la gestion du forage, la récurrence des conflits...), leur transmission à temps aux échelons supérieurs et un traitement approprié pour sortir les indicateurs de performance et observer les progrès réalisés, afin de pouvoir réajuster pour corriger les défaillances. Un dispositif de suivi-évaluation doit être mis en place lors de l'élaboration du Plan de Gestion.

Le suivi-évaluation permet de mesurer les performances des Unités Pastorales :

- Il aide les UP à cerner leurs forces et faiblesses et à prendre des décisions allant dans le sens de l'amélioration des performances ;
- Il permet aux structures d'appui d'identifier les besoins en renforcement de capacités des différents acteurs et en conséquence de faire un meilleur ciblage de leurs prestations et d'affiner leurs actions de renforcement des capacités ;
- Il donne aux différents responsables des informations et des arguments pour alimenter leur plaidoyer auprès des Pouvoirs Publics et des partenaires au développement ;
- Il donne périodiquement des indications claires sur l'état de mise en œuvre du plan de gestion des Unités Pastorales et plus globalement sur la gestion d'un territoire précis ;
- Enfin, il constitue pour la Collectivité Territoriale et ses partenaires, un instrument de suivi de la mise en œuvre de la politique de décentralisation.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Siège
14 avenue Berthelot
(bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33 (0)4 78 69 79 59

Sénégal
BP 64 514, NGor Almadies lot N° 545
Dakar-Fann- Sénégal
www.avsf.org

Programme réalisé avec le soutien de :



En partenariat avec :

